

COMITÉ SYNDICAL

Séance du Mardi 12 décembre 2017

Délibération 2017_12_022

Objet : Modification statutaire

Le douze décembre deux mille dix-sept, à quatorze heures trente, dans les locaux de Nantes Métropole, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du 5 décembre 2017 signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents : M. Christian COUTURIER, M. Éric PROVOST, Mme Muriel GUILLET, Mme Chantal BRIÈRE, M. Jean-Yves HENRY, M. Jean CHARRIER, M. Claude CAUDAL, M. Alain RAYMOND, M. Jean-Charles JUHEL, M. Anne LERAY, M. Joël BARAUD, M. René LE YOUDEC, M. Michel BÉLOUIN, Mme Muriel VANDENBERGHE.

Assistaient également : M. Jean TEURNIER, M. Didier COULOMBEL, Mme Élise VADAINÉ, Mme Cécile FOURMARIER.

Étaient excusés ou absents : M. Nicolas MARTIN, donnant pouvoir à M. Christian COUTURIER, M. Jean-Pierre BELLEIL, M. Freddy HERVOCHON, M. Alain ROBERT, M. Jean-Pierre LUCAS, M. Christophe DOUGÉ, M. Didier PÉCOT, Mme Sylvie GAUTREAU, M. Raymond CHARBONNIER, M. Jean-Paul NICOLAS, M. Guy FRESNEAU, M. Christian LORINQUER, M. Marcel COUSIN, Mme Marcelle CHAPEAU.

Nombre de votants : 15 (14 présents + 1 pouvoir)

Secrétaire de séance : Monsieur Jean TEURNIER

EXPOSÉ DES MOTIFS

Suite au déménagement du SYLOA dans ses nouveaux locaux au 1-3 rue Célestin Freinet, NANTIL B Sud, 44200 NANTES, il est proposé de modifier l'article 2 comme suit :

Article 2 : Le siège du syndicat est fixé à Nantes, à l'adresse suivante : 1-3, rue Célestin Freinet Le Nantil Sud, bâtiment B 44200 Nantes

*Après en avoir délibéré,
le comité syndical, à l'unanimité,*

✓ **Décide** d'adopter la modification statutaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur


044-200055127-20171212-2017_12_022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2017

Affichage : 14/12/2017

Fait à Nantes, le 12 décembre 2017


Christian COUTURIER
Président du SYLOA